



Fiche d'adhésion « Les Troubadours de Gravelingues » - FFFSH 2023

Cotisation Annuelle : 5 €



Chers Troubadours,
Votre inscription au Son & Lumière ne sera prise en compte qu'après
Réception de cette fiche dûment complétée accompagnée de son règlement !

Informations générales (Obligatoires) :

Nom* / Prénom :	Date de Naissance :	
Adresse :		
Téléphone :	Adresse mail :	
Personne à prévenir en cas de besoin (Nom et Tél.) :		
Taille Corsage :	Taille Pantalon :	Hauteur Total (cm) :
Pour les mineurs : Nom de l'adulte responsable sur le terrain :		

* Merci d'indiquer un même nom pour tous les enfants d'une même famille

Informations « Son et Lumière » (Obligatoires) :

Participation au « Son et Lumière » :	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON	
Si Oui, Dates de participation (Entourez) :	17, 18 et 19 Août 2023	24, 25 et 26 Août 2023	
En tant que : (Entourez) :	FIGURANT(E)	COSTUMIER(E)	ENQUETEUR(TRICE) QUALITE
ACCESSOIRISTE	TECHNICIEN(NE)	GARDIEN(NE)	ACTEUR(TRICE)
DANSEURS (Apprentissage des danses pendant les répétitions) (1)	MUSICIEN(NE) :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Etiez-vous satisfait(e) de vos rôles l'année dernière (si non, pourquoi) ? :			
Remarques, suggestions (2) :			
.....			
(1) Inscription obligatoire avant le <u>30 avril 2023</u> pour pouvoir participer aux danses durant le spectacle			
(2) L'Association se réserve le droit de ne pas tenir compte de tout ou partie des demandes formulées			

Partie à remplir obligatoirement par les parents, pour les enfants mineurs :

Je soussigné(e), responsable légal(e) de
âgé(e) de ans, l'autorise à participer au Son et Lumière organisé par les Troubadours de Gravelingues.
Mon enfant sera sous la responsabilité exclusive deadulte présent à
la manifestation, assurant sa surveillance et la sécurité de mon enfant au cours des répétitions et des représentations.

<p>Signature du Participant (et des parents pour les mineurs) précédée de la mention « Lu et approuvée » :</p> <p>Fait à, le/...../20.....</p> <p><i>N.B. : La présente signature vaut acceptation de la Charte du Participant annexée au verso de ce document</i></p>	<p>Cadre réservé à l'association :</p> <p><input type="checkbox"/> Trésorerie</p> <p><input type="checkbox"/> Secrétariat</p> <p>Contact : lestroubadoursdegravelingues@gmail.com Julien Bouchard : 06.68.71.16.42</p>
--	---

CHARTRE DU PARTICIPANT :

Préambule :

Cette charte fait **partie intégrante** de la Fiche d'Adhésion à l'Association « Les Troubadours de Gravelingues ».

En signant celle-ci, le participant s'engage avoir pris connaissance et accepté les mentions qui suivent.

La non-application de ces règles entraîne la perte de la qualité de Membre de l'Association conformément à l'article 7.1 des statuts de l'Association.

Article 1 : Droit à l'image

Je soussigné, déclare autoriser, par la présente, l'organisateur du spectacle à utiliser toutes les photos et vidéos prises lors de cette manifestation à des fins même commerciales, en rapport avec la promotion de ladite manifestation et à leur insertion sur le site internet et sur le blog de l'association.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès des organisateurs de la manifestation et de la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques.

L'Association s'engage quant à elle à être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018.

Article 2 : Responsabilité

Je certifie sur l'honneur être titulaire d'une **assurance responsabilité civile**.

J'autorise les responsables des Troubadours de Gravelingues, lors des activités auxquelles je participe, à prendre toutes les mesures médicochirurgicales nécessaires à mon bien-être (ou à celui de mon enfant s'il s'agit de l'inscription d'un mineur) en cas d'urgence.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'Article 3 : Engagement Personnel du participant (ci-après) et m'engage à le respecter. Je dégage de toute responsabilité les organisateurs pour toute faute imputable au non-respect, par moi ou par mon enfant mineur, des consignes données ou des termes de la charte du participant.

Article 3 : Engagement personnel du participant

L'engagement personnel du participant implique une **volonté de s'investir** et de donner le meilleur de soi-même ; le respect des règles de la collectivité ; un engagement à participer aux répétitions de façon régulière ; un engagement à signaler ses éventuelles absences ; une disponibilité lors de la manifestation elle-même ; le **respect des autres participants** et le respect des règles de sécurité.

Les différents rôles sont distribués selon les compétences et les disponibilités de chacun. Quel que soit le rôle attribué, il a toute son importance dans l'ensemble de la manifestation. Les consignes indiquées par la mise en scène doivent être respectées pour servir la qualité de la manifestation.

Le participant s'engage à **respecter le site, le matériel, les costumes et les accessoires**. Il s'engage également à gérer avec le plus grand soin le(s) costume(s) qui lui sont confié(s) ; à ne **rien modifier au costume** ou à l'ensemble sans l'avis des couturières ; à prévenir des incidents ; à prendre soin des accessoires qui y sont rattachés ; **A ne pas fumer en costume !**

Quelles que soient les conditions météorologiques, le participant se présente, au lieu habituel, à l'heure fixée. Dans tous les cas, une décision d'annulation ou de report, est du seul ressort de l'équipe d'organisation et non de l'initiative du participant.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets et de valeurs personnelles (bijoux, montres, argent, téléphones...).

L'usage et, bien entendu, la diffusion de drogues est formellement interdite. Dans le même ordre d'idée, **l'abus d'alcool, avant, pendant et après la manifestation est fortement déconseillé**. Le participant se doit d'adopter une attitude digne, sans reproche.